

Ordonnance Souveraine n° 16.457 du 7 octobre 2004 relative à l'exploration et à l'exploitation des ressources du fond de la mer et de son sous-sol

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	7 octobre 2004
Publication	Journal de Monaco du 15 octobre 2004 ^[1 p.3]
Thématiques	Exploration et exploitation des ressources ; Espace maritime

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2004/10-07-16.457@2004.10.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'article 68 de la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 11.975 du 25 juin 1996 rendant exécutoire la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, faite à Montego Bay le 10 décembre 1982 ;

Vu Notre ordonnance n° 14.856 du 23 avril 2003 rendant exécutoire le protocole sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée (dit Protocole ASPIM) et de ses annexes relatifs à la convention de Barcelone ;

Vu Notre ordonnance n° 15.258 du 18 février 2002 rendant exécutoire l'accord relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins, fait à Rome le 25 novembre 1999 ;

Prenant en considération le protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol adopté le 14 octobre 1994 ;

Vu l'article L. 242-1 du Code de la Mer ;

Article 1er

Voir les articles O. 242-1 à O. 242-22 du Code de la mer.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 octobre 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2004/Journal-7673>